

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Inspection de l'enseignement agricole

MOBILITE INTERNATIONALE DES ELEVES ET ETUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE

LES STAGES A l'ETRANGER

METGE Jean (coordination) DUCERT Pierre GALINDO Antoine GOULLIER Nancy TOURAS Hélène

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I - LE CHAMP DE L'ETUDE

- 1. La commande
- 2. Le périmètre de l'étude
- 3. Hypothèses, méthodes et outils

II - LES STAGES A L'ETRANGER

- 1. Un bilan quantitatif satisfaisant
- 2. Une grande variabilité selon les régions et les établissements
- 3. Des destinations dominantes
- 4. Une mobilité « courte »
- 5. Des appréciations très positives des stagiaires

III - LES BONNES PRATIQUES DES ETABLISSEMENTS

- 1. Des démarches de recherche structurées
- 2. De la promotion et pas seulement de l'information
- 3. Une préparation au départ approfondie
- 4. Des recherches actives de bourses
- 5. Une attention particulière à la sécurité
- 6. Un suivi pédagogique systématique
- 7. Des relations régulières avec les maîtres de stage
- 8. Une valorisation du stage au retour
- 9. Un équilibre entre objectifs linguistiques, culturels et professionnels
- 10. Des outils informatisés d'accompagnement
- 11. La reconnaissance du travail des enseignants

IV - COMPETENCES ACQUISES PAR LES STAGIAIRES

V - CAPITALISATION DES EXPERIENCES

VI - RECOMMANDATIONS

- 1. Mesurer la mobilité de stages
- 2. Mettre en place un groupe de travail dans chaque région
- 3. Faire du développement des stages à l'étranger une priorité de la mission des animateurs de réseaux
- 4. Augmenter le nombre de stages longs
- 5. Développer l'utilisation de l'Europass Mobilité
- 6. Entreprendre une recherche-action sur « mobilité et compétences »

CONCLUSION

ANNEXES

ANNEXE 1: SIGLES

ANNEXE 2: ORIGINE REGIONALE DES STAGIAIRES

ANNEXE 3: REPARTITION DES STAGES PAR PAYS - PAR CONTINENT OU REGION DU MONDE

ANNEXE 4: QUESTIONNAIRE/GUIDE D'ENQUETE

ANNEXE 5: PERSONNES ET ETABLISSEMENTS CONSULTES

ANNEXE 6: DOCUMENTS CONSULTES

INTRODUCTION

La mobilité internationale des étudiants est l'un des objectifs affichés par l'Union européenne et les pays partenaires. En 2009, les ministres de l'enseignement supérieur des 46 pays participant au Processus de Bologne ont convenu que d'ici 2020 au moins 20 % des diplômés de l'espace européen de l'enseignement supérieur devraient avoir effectué une partie de leurs études ou de leur formation à l'étranger. En 2010, la Commission européenne a proposé « une stratégie (dite Europe 2020) pour une croissance intelligente, durable et inclusive ». L'une des initiatives phares de cette stratégie est l'initiative « Jeunesse en mouvement » qui vise notamment à accroître la qualité globale de tous les niveaux d'éducation et de la formation au sein de l'UE en promouvant la mobilité des étudiants et des apprentis.

En France, de nombreuses initiatives ont également été prises pour relayer et soutenir ces orientations. L'étude réalisée en 2008 par le Centre d'analyse stratégique du gouvernement « Encourager la mobilité des jeunes en Europe : Orientations stratégiques pour la France et l'Union européenne » est significative de cette préoccupation.

L'enseignement agricole n'est pas en reste ; il a même été l'un des précurseurs en la matière. Dès 2001, la mobilité des apprenants est affichée comme une priorité de l'enseignement agricole (circulaire DGER/FOPDAC/C2001-2008 du 26 juin 2001). Il est précisé notamment que chacun d'entre eux devrait effectuer au moins une séquence pédagogique (stage, module, étude du milieu...) à l'étranger au cours de sa formation et que le stage à l'étranger, quel que soit l'endroit où il se déroule, a la même valeur qu'un stage en France.

Pour soutenir cette orientation la DGER a mis en place un dispositif de bourses spécifiques attribuées à des étudiants de l'enseignement supérieur, mais aussi (pour plus de 50 %) à des étudiants de brevet de technicien supérieur agricole et à des élèves de baccalauréat professionnel, baccalauréat technologique et brevet de technicien agricole réalisant un stage individuel en entreprise de plus de 4 semaines dans un pays étranger (note de service DGER/SDI/N2010-2045 du 6 avril 2010).

Cette mobilité de stages (qu'il ne faut pas confondre avec la mobilité d'études, en général plus longue) se heurte toutefois, malgré son succès, à un certain nombre de difficultés qui sont susceptibles de la freiner. De plus, elle se caractérise, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif, par une grande variabilité selon les régions et les établissements. C'est pourquoi la DGER a demandé à l'IEA de faire le point sur la situation, de repérer les bonnes pratiques mises en place par certains établissements et de proposer des solutions pour les diffuser largement.

I - LE CHAMP DE l'ETUDE

1. La commande.

La Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche a demandé au Doyen de l'IEA de faire procéder à une étude sur les stages à l'étranger. Plus précisément, la lettre de commande est ainsi libellée : «Le placement des stagiaires de l'enseignement technique agricole à l'étranger : exemples de bonnes pratiques, possibilités de les capitaliser et de les transmettre ».

2. Le périmètre de l'étude.

Les premières investigations menées auprès des acteurs de cette mobilité ont conduit à élargir le périmètre de l'étude à l'ensemble de la problématique des stages à l'étranger, dans la mesure où il est apparu que la question du placement ne pouvait être isolée des autres paramètres. Tout en ayant le souci de répondre aux questions spécifiques posées, nous avons aussi abordé d'autres éléments importants comme l'information et la promotion réalisées auprès des apprenants, les bourses, l'approche de la question linguistique, le suivi pédagogique, les relations avec les maîtres de stages, la valorisation, la place des stages dans la politique globale de coopération des établissements,...

Pour ce qui concerne les stagiaires, nous nous sommes limités à ceux de l'enseignement technique issus de la formation initiale scolaire (mais ce sont, et de très loin, les plus nombreux), principalement des étudiants de BTSA et des élèves préparant le baccalauréat professionnel, qui effectuent un stage individuel en entreprise à l'étranger d'une durée supérieure ou égale à 4 semaines. Il s'agit là des critères utilisés pour l'attribution des bourses de mobilité sortante par la DGER. Les publics d'adultes en formation et d'apprentis n'ont pas fait partie de l'échantillon étudié. De même, les voyages d'études et les séjours collectifs quelle que soit leur durée, n'ont pas été abordés.

3. Hypothèses, méthodes et outils.

L'étude a reposé sur les hypothèses suivantes :

- Le bilan de la mobilité de stages est globalement positif, mais très hétérogène selon les établissements.
- Il existe une marge de progrès dans beaucoup d'établissements,
- Il existe de « bonnes pratiques » en matière de mobilité sortante qu'il convient de repérer,
- Ces bonnes pratiques, en les adaptant éventuellement, peuvent être suivies par des établissements jusqu'ici moins performants.

Les méthodes et outils utilisés ont été de plusieurs types :

- -participation à des colloques, réunions ou débats traitant de la mobilité,
- -analyse d'études et rapports déjà réalisés par la Commission européenne, l'Agence Europe-Education-Formation-France, le Ministère de l'éducation nationale, la DGER....
- -conduite d'entretiens semi-directifs (cf. annexe 4) auprès de plusieurs catégories d'acteurs au sein de l'appareil de formation agricole (public et privé) : proviseurs et proviseurs adjoints, enseignants responsables des stages, animateurs de réseaux de coopération internationale, chargés de mission Europe, chargés de coopération internationale en SRFD, apprenants,
- -conduite d'entretiens auprès de quelques partenaires et maîtres de stages étrangers.

Les 17 établissements (13 publics, 4 privés) constituant l'échantillon enquêté ont été choisis sur la base de données issues de l'enquête DGER « Bourseinter » qui permet de repérer tous les stages réalisés à l'étranger et dotés d'une bourse DGER. Il s'agit pour la majorité

d'établissements où la proportion de stagiaires placés à l'étranger est forte. Au total, plus de 140 personnes (dont 50 % d'apprenants) appartenant à 34 établissements de formation, institutions ou organismes ont été consultées.

II - LES STAGES A l'ETRANGER

1. Un bilan quantitatif satisfaisant.

1663 apprenants dont 1170 issus des classes de BTSA et 445 issus des classes de baccalauréat professionnel ont effectué en 2010 un stage individuel en entreprise à l'étranger de 4 semaines au moins en bénéficiant d'une bourse attribuée par la DGER. Mais le nombre total est plus élevé, dans une proportion qui est actuellement difficile à évaluer¹, dans la mesure où les stagiaires sans bourse ou bénéficiant d'une autre catégorie de bourse (d'origine européenne ou régionale) ne sont pas comptabilisés dans ces données.

Pour ce qui concerne les BTSA (formation initiale), en 2010, 14 % au moins² des étudiants en situation de devoir réaliser des stages en entreprises sont partis à l'étranger.

2. Une grande variabilité selon les régions et les établissements.

Le taux d'étudiants de BTSA effectuant un stage en entreprise à l'étranger varie de 0 à 100 % selon les établissements. On rencontre en effet des établissements où la mobilité de stages n'existe pas, ou de manière tout à fait exceptionnelle, et d'autres où le stage à l'étranger a été rendu « obligatoire ». Les causes de cette variabilité sont diverses, mais le paramètre ayant le plus d'impact est l'intensité de la « culture internationale » (d'inexistante à forte) de l'établissement.

La répartition des bourses de stages DGER selon les régions est aussi intéressante à examiner (cf. annexe 2). Même s'il s'agit d'un indicateur imparfait pour juger de la mobilité de stages à caractère international, il apparait clairement que certaines régions et certains établissements sont plus dynamiques que d'autres à ce niveau.

En définitive, pour un élève donné, indépendamment des paramètres personnels, la région et l'établissement d'études prédéterminent largement la possibilité ou non de réaliser un stage en entreprise à l'étranger.

3. Des destinations dominantes.

Trois pays, le Canada (province du Québec), le Royaume-Uni et l'Irlande accueillent à euxseuls près de la moitié des stagiaires de l'enseignement technique agricole (cf. annexe 3). Si on ajoute les Pays-Bas, l'Espagne, la Belgique et l'Allemagne, on atteint les deux tiers. Les pays en développement sont des destinations moins fréquentes, à l'exception notable de deux pays d'Afrique subsaharienne, le Sénégal et le Burkina Faso où les réseaux de l'enseignement agricole sont bien implantés depuis de nombreuses années.

¹ Cette proportion ne peut être estimée qu'avec une marge d'erreur importante. Selon les sources, la sous estimation varie de 10 à 50 %; mais ces estimations ne reposant que sur des données partielles propres à tel établissement ou telle région, il serait imprudent de considérer qu'elles ont une valeur nationale. On peut penser cependant que plus de 2000 apprenants de l'enseignement technique agricole partent chaque année en stage à l'étranger pour un mois ou plus.

² Ce taux est le rapport entre le nombre d'étudiants ayant réalisé un stage à l'étranger de 4 semaines au moins et le nombre d'étudiants susceptibles de réaliser un tel stage, c'est-à-dire les étudiants de BTSA l^{ère} année.

Les grands pays émergents constituent des destinations plus rares : 14 élèves au Brésil, seulement 9 en Chine et 7 en Inde³.

Les causes d'une telle situation sont bien connues :

- -impact positif du réseau Canada et de la francophonie pour le Québec,
- -proximité et existence de programmes européens assortis de bourses pour les pays de l'UE,
- -difficultés de placement dans les pays en développement,
- -destinations lointaines, coûts des déplacements, problèmes linguistiques et culturels, insuffisance de « réseaux » dans les grands pays émergents.

4. Une mobilité « courte ».

Dans la majorité des cas, il s'agit de stages de l'ordre de 4 semaines faisant partie des périodes en milieu professionnel prévues par les référentiels pour les classes de BTSA, baccalauréat professionnel et baccalauréat technologique, ou de stages dits complémentaires à l'initiative de l'établissement pour les classes de baccalauréat professionnel, ou enfin de séjours à vocation culturelle et linguistique liés aux sections européennes.

Plus rarement, il s'agit du stage principal en milieu professionnel de 8 semaines ou plus, support d'une épreuve terminale d'examen en BTSA. Cette situation se rencontre notamment dans les options GPN et GEMEAU pour lesquelles il est possible de trouver des thématiques de stage intéressantes à l'étranger. Mais beaucoup d'établissements sont encore réticents à autoriser des stages de ce type, dans la crainte que l'insuffisance d'encadrement et la difficulté d'accès aux données technico-économiques ne permettent pas la production d'un rapport ou d'un dossier conforme aux exigences des jurys d'examen.

Soulignons que cette mobilité de stages, dominante dans l'enseignement technique agricole, ne peut être prise en compte, même pour le niveau post bac, dans les statistiques de mobilité internationale des étudiants qui portent sur des mobilités d'études ou de stages supérieures ou égales à 6 mois.

5. Des stagiaires très satisfaits.

L'enquête réalisée par la DGER dans le cadre du contrôle de gestion a montré que le taux de satisfaction global des apprenants est très élevé: 91,3 % en 2010. L'accent est mis sur les acquis humains et culturels pour lesquels les taux de satisfaction sont respectivement de 96,6 % et 93,8 %. L'adéquation stage-formation qui peut être interprétée comme un critère relatif aux acquis professionnels fait aussi l'objet d'un taux de satisfaction élevé, quoique un peu inférieur (92,6 %).

Les entretiens conduits auprès des étudiants des classes de BTSA et des élèves des classes de baccalauréat professionnel confirment les résultats de l'enquête DGER en ce qui concerne les acquis humains; tous les apprenants interrogés soulignent l'impact du stage à l'étranger sur leur développement personnel. Par contre, ils sont en général plus réservés sur les acquis techniques qu'ils estiment soit faibles, soit au mieux satisfaisants (cf. chapitre IV).

³ Même si la hiérarchie demeure, les chiffres de l'annexe 3 sont cependant à moduler : par exemple, il est probable que le nombre de stages dans les pays européens (surtout dans les petits pays peu représentés dans le tableau) est sous-estimé dans la mesure où ces destinations peuvent bénéficier de bourses des programmes européens qui ne sont pas toutes saisies dans le logiciel « bourseinter ».

III - LES « BONNES PRATIQUES » DES ETABLISSEMENTS

Le terme de « bonnes pratiques » utilisé dans la commande n'est sans doute pas approprié au thème traité dans la mesure où il fait référence à des normes qui devraient être adoptées par tous les établissements. Il serait plus pertinent de parler d'expériences positives à capitaliser afin que d'autres établissements puissent s'en saisir, les analyser et éventuellement les mettre en œuvre après adaptation à leur situation propre.

Ces expériences ont été repérées et décrites pour chacune des opérations nécessaires à la mise en œuvre de stages à l'étranger.

1. Des démarches de recherche structurées.

Le placement de stagiaires à l'étranger n'est pas une opération facile qui peut s'improviser. Lorsque cette recherche est confiée aux élèves, sans appui spécifique de la part de leur établissement, les échecs sont nombreux; la plupart se découragent devant les difficultés rencontrées, à l'exception de quelques-uns qui bénéficient d'un réseau familial efficace ou de capacités d'initiative très développées. Ces difficultés sont aussi celles des établissements novices dans le domaine de la coopération internationale; les nombreux appels à l'aide sur les conférences et les messageries lancés par des enseignants à la recherche de lieux de stage en sont la preuve.

Pour ce qui concerne les établissements de l'échantillon étudié, qui pour la plupart ont mis en place une politique de stages à l'étranger depuis plusieurs années, il en va différemment. Les pratiques sont diverses : mise à contribution des établissements partenaires étrangers, carnet d'adresses des enseignants concernés, recours aux animateurs des réseaux géographiques ou des chargés de mission Europe, partenariat avec des associations de développement ou de solidarité du territoire intervenant dans des pays en développement, mailing sur Internet, recours à des organismes de placement spécialisés⁴, sollicitation d'autres établissements de la région (plus rarement). Ces différentes solutions sont souvent associées car complémentaires. Mais deux catégories d'établissements ont plus particulièrement retenu notre attention :

- Ceux qui ont une antériorité importante en coopération internationale et qui ont construit progressivement des partenariats solides et multiples dans divers pays étrangers. Ces partenaires constituent des appuis efficaces pour accéder à des entreprises ou organismes susceptibles d'offrir des stages de qualité aux élèves des établissements français. De plus, une offre de réciprocité, comme celle qui est proposée par l'EPL de Vic-en-Bigorre, permet de s'assurer de la pérennité de ces appuis. Il s'agit là de la méthode la plus efficace, mais qui demande du temps, pour constituer un réseau durable de maîtres de stages à l'étranger.
- Ceux qui n'ont pas ou peu de partenariats et qui ont recours à des intermédiaires qualifiés tels les animateurs de réseaux géographiques ou les chargés de mission Europe. Ces personnels n'ont pas pour mission de gérer l'offre et la demande de stages, mais les relations qu'ils ont tissées dans les pays leur permettent bien souvent d'orienter les demandeurs de stages vers des personnes ressources capables d'assurer un appui dans la recherche. Leur intervention, qui entre dans le cadre dans leur mission, est cependant conditionnée par le respect d'un certain nombre de règles de la part des élèves demandeurs : caution de l'établissement d'appartenance, présentation d'un curriculum vitae et d'une lettre de

⁴ Ces organismes proposent des services payants de placement et de suivi de stagiaires dans le monde. SESAME, spécialisé dans les stages agricoles était l'organisme auquel avaient recours certains établissements. L'arrêt de ses activités en 2009 accentuera les difficultés de ces établissements dans la recherche de stages, surtout dans les pays où les réseaux de l'enseignement agricole sont peu implantés.

7

motivation. Une information détaillée sur les compétences du candidat stagiaire jointe à la lettre de motivation constitue un plus, apprécié par de nombreux maîtres de stages, notamment dans les pays d'Europe du nord et d'Amérique du nord.

En définitive, l'obtention d'un stage de qualité étant en partie dépendante de la qualité de la recherche, il s'agit d'aller vers une plus grande « professionnalisation » dans les démarches de placement des stagiaires.

2. De la promotion et pas seulement de l'information.

Même lorsque les établissements sont en mesure de proposer une offre de stages importante et variée, les freins au départ sont nombreux et de nature diverse chez les élèves et leurs parents: pour les premiers, peur de l'inconnu, obstacle linguistique puisqu'il faudra communiquer dans une langue étrangère non maîtrisée ou partiellement maîtrisée, repliement sur soi ou sur le « local », représentations négatives sur certains pays étrangers (stéréotypes, voire xénophobie); pour les seconds, crainte des risques sanitaires (réels ou supposés), problèmes de sécurité, difficultés financières⁵,...

Une simple information rapide fournie en dehors des cours, comme cela se pratique souvent, ne suffit pas à lever ces obstacles chez de nombreux élèves. Aussi quelques établissements ont-ils entrepris de véritables actions de promotion. L'un des exemples les plus aboutis est celui du LEGTA de La Canourgue qui chaque année en octobre, met en place les Journées « OSE le stage à l'étranger » destinées à l'ensemble des élèves, des parents d'élèves et des partenaires français et éventuellement étrangers de l'établissement. Le temps fort de ces Journées est constitué par les témoignages, sous forme de sketchs, des élèves déjà partis ; l'enthousiasme et la conviction manifestés lors de ces prestations valent bien plus pour « faire oser » un départ à l'étranger que bien des discours plus académiques des adultes assurant l'encadrement. L'appui de proximité (sans qu'il se substitue aux nécessaires initiatives des élèves) auquel s'engagent la direction et l'ensemble de l'équipe pédagogique lors de ces Journées constitue un élément complémentaire indispensable, déterminant dans les décisions du jeune. La séance d'information destinée aux parents d'élèves parait aussi très importante pour surmonter les réticences et les inquiétudes qu'ils peuvent légitiment manifester.

3. Une préparation au départ approfondie.

Tous les établissements s'efforcent de préparer leurs élèves au stage à l'étranger afin de les sensibiliser et de les initier à un contexte qui sera pour beaucoup totalement nouveau. Mais la nature et l'intensité de cette préparation sont extrêmement variables; assez rares sont les établissements qui organisent une préparation approfondie abordant tous les aspects des problèmes (matériels, professionnels, culturels, linguistiques) auxquels les stagiaires vont être confrontés. Il existe cependant des pratiques intéressantes mises en œuvre dans un cadre collectif qui méritent d'être signalées, mais qui concernent essentiellement la dimension culturelle.

Pour les stagiaires ayant opté pour un pays en développement, des sessions à caractère national sont organisées chaque année par le RED en collaboration avec les réseaux géographiques. Une session d'une durée de deux jours est destinée aux stagiaires partant en Afrique ou en Asie, l'autre, de trois jours, à ceux partant en Amérique latine. Au total 150 élèves environ sont touchés par ces sessions qui pour l'essentiel sensibilisent aux interdépendances Nord/Sud et préparent à la rencontre interculturelle. Certains établissements y inscrivent régulièrement leurs élèves, d'autres, plus rarement ou jamais.

⁵ Dans les enquêtes, le versement tardif en fin d'année civile de la bourse DGER est un problème souvent signalé car considéré comme une réelle difficulté pour les familles à revenus modestes.

Il existe aussi des préparations plus longues et plus approfondies conduites dans le cadre du programme GECO (Génération Coopération), composante francophone du programme GLEN (Global Learning European Network in development education). Mais ce programme a peu touché les étudiants de l'enseignement technique agricole : depuis sa création en 2003, une vingtaine d'étudiants de BTSA seulement a pu en bénéficier.

Pour les stagiaires bénéficiant d'une bourse Leonardo, une préparation pédagogique, linguistique et culturelle (PPLC) est obligatoire avant le départ. Cette préparation est en général organisée au niveau régional, avec parfois l'appui de France Europea qui a produit, en collaboration avec d'autres organismes, un livret « En route vers l'Europe » destiné à accompagner le stagiaire dans les trois étapes du stage : la préparation, le séjour dans le pays et l'exploitation de celui-ci à son retour. Mais la dimension linguistique de cette préparation, difficile à réaliser dans le temps imparti, est souvent négligée (cf. « Langues et stages à l'étranger » p.13).

Par ailleurs, la plupart des établissements, mais pas tous, mettent en place des préparations « maison » plus ou moins développées. Les unes sont concentrées sur quelques séances, d'autres, plus efficaces, se déroulent tout au long de l'année. Quelques établissements conditionnent même le départ à la réalisation d'une production sur le pays d'accueil ; il s'agit là d'un bon moyen pour vérifier la motivation des candidats au départ.

4. Des recherches actives de bourses.

L'obtention d'une bourse de mobilité est une nécessité pour de nombreuses familles. Sans cette aide, beaucoup de stages à l'étranger ne pourraient pas se réaliser. Les financements potentiels sont divers : bourses des programmes européens, bourses nationales DGER, bourses des collectivités territoriales.

Il n'en demeure pas moins qu'il existe à ce niveau une réelle inégalité entre les élèves. Selon la région d'origine (certaines régions offrent des allocations de mobilité, d'autres pas), l'établissement d'études (plus ou moins actif dans les opérations de montage des dossiers), le pays de destination (éligible ou non au programme de mobilité), le montant de l'aide financière sera extrêmement variable. Les stagiaires des établissements ayant une politique de coopération dynamique, notamment ceux engagés dans les programmes européens offrant des bourses de mobilité, sont dans une situation privilégiée à ce niveau. Dans certaines situations, les cumuls (autorisés) permettent de réaliser des stages à l'étranger sans frais, voire même en étant bénéficiaire, alors que dans d'autres, les familles doivent apporter une contribution non négligeable. Ceci peut alors entraîner un renoncement au départ envisagé, comme le montrent plusieurs cas qui nous ont été signalés.

Dans le domaine de l'appui financier à la mobilité, soulignons le rôle indirect important joué par l'association France-Europea ; en coordonnant des projets groupés des programmes européens (Leonardo), elle permet aux établissements adhérents participant aux projets de bénéficier de bourses de mobilité pour leurs élèves, en s'affranchissant d'une grande partie des contraintes administratives lourdes propres à ces actions.

5. Une attention particulière à la sécurité.

Les problèmes de sécurité sont parfois mis en avant pour expliquer l'absence ou la rareté de stages à l'étranger. Il est vrai qu'il est extrêmement difficile de vérifier, comme l'exigent les textes en vigueur (circulaire DGER/SDPOFE/C2007-2016 et DGFAR/SDTE/C2007-5052 du 20 septembre 2007) que les conditions d'accomplissement du stage respectent au minimum les dispositions de la réglementation française en matière d'hygiène et de sécurité et de s'assurer systématiquement de la collaboration d'un établissement ou d'un organisme

étranger dans le pays d'accueil. Ceci est particulièrement vrai dans les pays en développement.

La traduction de la convention dans la langue du pays d'accueil et son adéquation à la législation de ce pays constituent également un souci qu'il ne faut pas sous estimer.

Malgré ces contraintes, beaucoup de chefs d'établissement ont voulu développer ce type de stage pour leurs élèves, en veillant à ce que toutes les formalités administratives spécifiques soient respectées et que les conditions de réalisation se rapprochent le plus possible de celles exigées pour les stages sur le territoire national.

Pour aider les établissements dans leurs démarches, il existe maintenant un outil informatique appelé « Customizer » disponible sur www.european-mobility.eu qui permet de rédiger une convention de mobilité conforme à la réglementation française et à celle du pays d'accueil. Les conventions sont actuellement disponibles pour 21 pays européens.

6. Un suivi pédagogique systématique.

Malgré les difficultés liées à l'éloignement, la plupart des établissements s'efforcent de réaliser un suivi pédagogique des stagiaires. Ce suivi est toutefois d'intensité variable selon les situations. Il peut être d'autant plus léger que la préparation pédagogique, linguistique et culturelle du stage a été plus intense et que le stagiaire est doté de capacités suffisantes (repérées avant le départ, par exemple lors d'un entretien de motivation) en terme d'autonomie et d'initiative.

On peut noter dans un ordre d'intensité croissante :

- -des contacts téléphoniques et via la messagerie électronique,
- -la délégation du suivi à un établissement relais ou à une personne ressource sur place,
- -la présence en début ou en fin de stages d'un enseignant de l'établissement.

Cette troisième solution est parfois adoptée lorsque plusieurs stagiaires sont concentrés dans un pays européen autour d'un établissement partenaire et surtout lorsque les élèves sont mineurs.⁶

7. Des relations régulières avec les maîtres de stage.

Beaucoup de maîtres de stage attachent un grand intérêt à avoir des contacts avec l'établissement de formation de leur stagiaire. Ces contacts permettent de mieux comprendre les attentes de chaque partie et d'établir un climat de confiance garant de la durée de la relation. Ils peuvent prendre différentes formes, comme indiqué dans le paragraphe précédent. La visite d'enseignants, pratiquée par quelques établissements, est la solution la plus efficace, mais pour des raisons économiques, elle ne peut être généralisée.

La désignation dans l'établissement d'une personne de contact bien identifiée pouvant être sollicitée à tout moment en cas de problème constitue aussi une pratique fortement appréciée par les maîtres de stage étrangers. Signalons enfin qu'un établissement va même jusqu'à organiser sur son site un regroupement de maîtres de stages étrangers, situation idéale, mais qui ne peut être généralisée.

8. Une valorisation du stage au retour.

Cette valorisation peut prendre des formes différentes et complémentaires :

⁶ La proportion d'élèves mineurs s'accentuant avec la RVP, nombreux sont aujourd'hui les chefs d'établissement qui s'interrogent sur la poursuite de séjours individuels à l'étranger pour les élèves de baccalauréat professionnel.

- La prise en compte dans le processus de certification réglementaire : en BTSA, support d'une épreuve terminale (cas assez peu fréquent, mais qui prend une importance considérable en raison des coefficients appliqués à cette épreuve⁷), d'un CCF de langues, d'un MIL coopération ou d'un PIC ; en bac technologique, support du dossier présenté à l'examen ; en bac pro ou bac techno, utilisation de la restitution pour évaluer la DNL,
- La reconnaissance de l'expérience à l'étranger par l'attribution d'un Europass Mobilité (cf. « Langues et stages à l'étranger » p.13)
- La réalisation de productions : films, photos, posters,...présentés à l'ensemble de l'établissement ou même à des partenaires extérieurs.

Ceci revêt une grande importance pour motiver les nouveaux élèves au départ (cf. par. 2) car valorisation, promotion et préparation au départ sont des opérations étroitement liées et interdépendantes. Une telle valorisation contribue aussi à l'attractivité de l'établissement. Il convient de souligner que parmi les étudiants de BTSA rencontrés lors des enquêtes, 20 % d'entre eux environ ont déclaré que la possibilité d'effectuer un séjour à l'étranger avait été déterminante dans le choix de l'établissement d'études.

9. Un équilibre entre objectifs linguistiques, culturels et professionnels.

La majorité des stages présentent, selon les enseignants et les élèves interviewés, un intérêt certain sur le plan linguistique et culturel, mais plus faible sur le plan des techniques professionnelles. Ceci est lié, selon les cas, à un ou à plusieurs des facteurs suivants : nature des stages, implication majoritaire d'enseignants de langues et non d'enseignants de matières techniques, qualification insuffisante de l'encadrement local, difficultés de communication avec le maître de stage, brièveté du séjour,...

Devant ce constat, certains établissements s'efforcent de rééquilibrer les différentes dimensions du stage en essayant de repérer et d'offrir des thématiques de stage plus techniques et en suscitant l'implication de « techniciens » ou parfois du chef d'exploitation. Ceci pourrait permettre à terme d'augmenter la proportion de stages susceptibles d'être utilisés comme support de l'épreuve terminale en BTSA. Mais il reste encore beaucoup à faire à ce niveau.

10. Des outils informatisés d'accompagnement des stages.

La plateforme Internet de promotion et d'encadrement des stages à l'étranger mise au point par un enseignant du LEGTA de La Canourgue nous a paru un outil intéressant, méritant d'être signalé. Cette plateforme permet de regrouper des informations administratives nécessaires pour les jeunes, de présenter des informations professionnelles et culturelles sur le pays de destination ainsi que des données sur les entreprises d'accueil, de réaliser le suivi des étudiants avant le départ et pendant le stage et plus globalement de créer une dynamique dans l'établissement autour de la mobilité internationale.

Cet outil est étroitement adapté à l'organisation et aux méthodes de travail en vigueur dans l'établissement. Il n'est vraisemblablement pas utilisable en l'état par des établissements qui ont une pratique moins avancée des stages à l'étranger. Mais la possibilité de son extension à l'échelon national, après adaptation, est une piste de travail qu'il conviendrait d'expertiser.

⁷ Les notes obtenues en moyenne à l'épreuve terminale (n°3 ou n°7 selon les options) du BTSA par les étudiants ayant présenté un rapport de stage à l'étranger seraient, selon les présidents et présidents adjoints consultés, du même niveau que celles des autres étudiants. Les risques qu'avancent de nombreux établissements pour déconseiller les stages principaux à l'étranger paraissent donc exagérés lorsque les exigences en matière de thématique, qualité de l'encadrement et capacité d'autonomie du stagiaire peuvent être respectées.

11. La reconnaissance du travail d'encadrement des enseignants.

La responsabilité des stages à l'étranger est en général confiée à un enseignant, ou à plusieurs lorsque différentes filières sont concernées. Cette responsabilité, lorsqu'elle est pleinement exercée dans toutes ses dimensions (recherche de stages, dossiers de bourses et conventions, préparation au départ, suivi, valorisation,...) nécessite un engagement important qui est parfois reconnu par une décharge horaire ou par une rémunération complémentaire. Mais le plus souvent, elle s'opère dans un cadre bénévole, ce qui peut à court terme fragiliser ce secteur d'activité. En effet, plusieurs enseignants, pourtant motivés, que nous avons rencontrés lors des enquêtes, ont exprimé une certaine forme de lassitude, le besoin de « souffler » et même pour certains l'intention de « passer la main » face aux difficultés qu'ils doivent affronter. Il est aussi significatif que dans les établissements où il n'y a pas ou peu de stages à l'étranger, la raison principale invoquée est la lourdeur du travail que cette orientation implique.

IV - COMPETENCES ACQUISES PAR LES STAGIAIRES

L'objet du travail n'était pas déterminer les compétences acquises par les apprenants. Cependant, les étudiants et les élèves rencontrés ont été invités à s'exprimer sur cette question essentielle.

Ce qu'ils mettent presque tous en avant, c'est l'impact positif du séjour à l'étranger sur leur développement personnel : J'ai appris à me débrouiller, je suis plus autonome, j'ai pris des initiatives, ça m'a fait grandir, ça m'a fait mûrir, j'ose parler, j'ai plus confiance en moi, ...

La vision du monde et des autres semble aussi avoir évolué, surtout à la suite de stages réalisés dans des pays en développement : on avait des a priori, ils sont plus accueillants que nous, ils sont pauvres mais se débrouillent, ils sont intelligents, je me suis fait des amis, je comprends mieux leur façon de vivre,... ainsi que le regard sur son propre territoire : je vois mon pays différemment,... Des changements de comportement ont aussi été soulignés par certains élèves : maintenant j'économise l'eau, avant je faisais des caprices pour rien, avant j'étais trop casanier, je voulais rester avec mes potes alors que maintenant je suis prêt à repartir, j'irai peut-être travailler à l'étranger plus tard.

Sur le plan de la pratique des langues, les avis sont très positifs : j'étais fâché avec l'espagnol, c'est fini, j'ose parler espagnol.

Sur un plan technique, les opinions sont plus partagées : je n'ai rien appris en technique, le maître de stage n'était pas qualifié, c'était du travail répétitif ou parfois à l'opposé : j'ai observé des technique différentes,...

Toutes ces expressions orales relèvent du ressenti des jeunes et ne peuvent être interprétées comme la preuve de l'acquisition de nouvelles compétences objectivement certifiées. Les travaux conduits actuellement dans le cadre de l'expérimentation sur le livret de compétences devraient permettre de progresser dans cette voie.

Il existe d'ailleurs peu d'études scientifiques consacrées spécifiquement à la question de l'impact des séjours à l'étranger sur l'acquisition des compétences (hormis linguistiques); de plus, lorsqu'elles existent, elles portent toutes sur les étudiants de cycles supérieurs et ne mettent pas en évidence, contrairement à ce qui est généralement admis, une influence

déterminante sur l'employabilité, sauf pour les emplois bien spécifiques exigeant des compétences dites internationales (par exemple, connaissance de la culture d'un pays donné). D'autre part, ces études montrent que l'imprégnation culturelle induite par les séjours à l'étranger est étroitement corrélée à leur durée. On peut donc s'interroger sur la durabilité des effets ressentis et exprimés par les élèves en raison de la brièveté de la plupart des stages réalisés.

LANGUES ET STAGE A L'ETRANGER

L'acquisition des compétences linguistiques :

Les stages en entreprise sont l'occasion de développer les compétences en langues. C'est même la priorité des sections européennes (classe de bac pro et bac techno). A en croire les élèves, parmi les plus grands apports de leur séjour, figure le développement de la capacité à s'adapter à un milieu nouveau ainsi que l'amélioration de leur compétence linguistique, nécessaire préalable à la découverte et la compréhension des particularités culturelles.

Les compétences linguistiques dans notre monde globalisé, sont de la plus grande nécessité. Les jeunes et leurs familles en ont une conscience aigüe. La demande sociale et professionnelle est, à ce sujet, depuis fort longtemps établie. Mais il demeure comme un hiatus entre les prises de conscience des apprenants et de leurs familles et les approches du stage à l'étranger que construisent les formateurs. Nous avons pu constater, à l'occasion des Journées de coopération internationale de l'enseignement agricole que, pour de trop nombreux formateurs, la communication, lors du stage à l'étranger, est appréhendée comme allant de soi et ne soulève presque jamais de problème spécifique. Il est vrai que le Québec est l'une des premières destinations en nombre d'apprenants et que l'Afrique francophone reste un pôle essentiel de coopération et d'aide au développement. Cependant, partout ailleurs, il faut bien en passer par des échanges en langue étrangère. Et l'on devrait s'interroger davantage sur la préparation linquistique offerte au futur stagiaire avant son départ. Certains établissements se sont posé la question et ont mis en place des dispositifs « maison ». D'autres établissements, faisant bénéficier leurs élèves de bourses Leonardo, mettent en place une formation linguistique « bricolée avec les moyens humains du bord». Cette formation est obligatoire et préalable au départ dans le dispositif Leonardo. Est-elle efficace? Trop peu de retours d'expérience permettent d'en juger. Trop souvent encore, les apprenants (surtout dans les classes de BTSA) partent sans aucune préparation linguistique. On peut imaginer qu'un fantasmatique « esprit d'aventure » suppléera aux difficultés surajoutées d'adaptation. Que de temps perdu! Ces apprenants disent volontiers que c'est alors qu'ils se sentaient vraiment à l'aise dans leur milieu, réussissant une bonne communication avec leurs partenaires, qu'il leur a fallu quitter le pays.

On constate que ces problèmes sont, en général, fort peu et fort mal abordés par les formateurs et que les questions propres à la formation linguistique sont évacuées, la meilleure preuve de cela étant que le développement des compétences linguistiques, lors du stage à l'étranger, ne sont que rarement valorisées.

La valorisation des compétences linguistiques :

Europass Mobilité

A des fins d'identification de bonnes pratiques, signalons que des établissements, tel le LEGTA de Nîmes, font attribuer aux apprenants des sections européennes du Baccalauréat

professionnel, au retour du stage, un certificat Europass dans le cadre d'une petite cérémonie qui cherche à valoriser les efforts et les progrès constatés en langues.

« L'Europass-Mobilité vise à encourager la reconnaissance des expériences à l'étranger en rendant leurs résultats plus visibles, grâce à une mise en valeur des savoirs et des compétences acquis et ainsi faciliter la mobilité géographique et professionnelle des personnes. Europass-Mobilité est un document européen normalisé ; il fournit un relevé détaillé du contenu et des résultats, exprimés en termes de compétences ou de résultats académiques, obtenus par une personne - quels que soient son âge, son niveau d'études ou sa situation professionnelle - au cours d'une période structurée dans un autre pays européen (UE, AELE/EEE ou pays candidats) à des fins d'apprentissage, d'éducation ou de formation.

En France, trois ministères pilotent conjointement le dispositif Europass-Mobilité : le Ministère de l'éducation nationale, le Ministère de l'emploi et de la cohésion sociale et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Ils en ont confié la gestion à l'agence Europe-Éducation-Formation France, centre national Europass et point national de contact Europass-Mobilité ».

(d'après eduscol.education : Effectuer une période de formation en entreprise à l'étranger)
Il existe aussi le Passeport de langues Europass qui permet de présenter ses compétences en langues ; il a été développé par le CEDEFOP en concertation avec le Conseil de l'Europe ; il s'inspire du Passeport de Langues du Portfolio européen des langues.

Certification externe

Un apprenant ayant effectué un stage à l'étranger et ayant, par ce moyen, développé des compétences linguistiques qu'il pourrait valoriser sur le marché de l'emploi, devrait pouvoir accéder à une certification externe. Le niveau de compétence atteint (qui se situe sur une échelle du CECRL allant du A1 au C2) est certifié par un organisme indépendant du système éducatif français et appartenant aux institutions linguistiques de pays tiers.

Cette certification officielle peut et doit être indiquée sur le CV. Elle fait sens car elle jouit d'une reconnaissance de presque tous les pays du monde. Actuellement, les entreprises considèrent qu'un niveau B2 est un plus professionnel. Ce niveau B2 peut être aisément atteint par un étudiant BTS à l'issue de son stage à l'étranger, en complément de sa formation scolaire. Encore trop peu d'information est donnée aux étudiants sur ces possibilités de promotion sociale. Une action d'information et de communication doit être menée dans ce domaine.

La certification externe a un coût (qui reste raisonnable). Une réflexion doit être conduite pour déterminer à qui il appartiendrait d'en supporter la charge : à l'institution ? à l'établissement de formation ? à l'étudiant ?

V - CAPITALISATION DES EXPERIENCES

« La capitalisation d'expériences, c'est le passage de l'expérience à la connaissance partageable 8 »

Concrètement, il s'agit d'un processus comprenant plusieurs phases :

- l'identification des expériences que l'on souhaite capitaliser : sur quelle thématique ? toutes les expériences sur cette thématique ? seulement les plus réussies ou également les expériences négatives afin d'éviter le renouvellement des échecs ?
- le recueil (par oral ou par écrit) et le descriptif de ces expériences,
- leur analyse : ce qui a marché, ce qui n'a pas fonctionné, les causes des réussites et des succès,

_

⁸ Selon De Zutter

- la formalisation sous forme de document(s) après validation,
- la diffusion des documents produits,
- leur mise à jour régulière pour tenir compte des évolutions,
- l'intégration des leçons de l'expérience dans les pratiques futures.

Dans le domaine des stages à l'étranger, à notre connaissance, une telle capitalisation d'expériences n'a jamais été pratiquée dans sa globalité. La réflexion sur les pratiques et surtout leur formalisation écrite exigent en effet un supplément de travail important, que la plupart des enseignants qui assument déjà la responsabilité de l'organisation des stages, souvent en sus de leur horaire d'enseignement, ne sont pas disposés à réaliser. De plus, et il s'agit là d'une raison fondamentale qui prime sur toutes les autres pouvant être avancées, la demande de capitalisation est souvent assimilée à une demande de mutualisation des carnets d'adresses des maîtres de stages. Or ceux-ci, patiemment élaborés, sont jalousement protégés par les établissements et parfois même à l'intérieur des établissements par les enseignants qui les ont constitués. Les tentatives menées à ce niveau dans un cadre régional ont, semble-t-il, rencontré peu de succès.

Mais ceci ne signifie pas qu'il est impossible de conduire collectivement une réflexion et de lancer des actions répondant aux besoins de beaucoup d'établissements dans ce domaine. Il convient seulement de bien définir leur périmètre et d'indiquer éventuellement qu'elles excluent toute mutualisation de carnet d'adresses déjà existant au niveau local.

Un certain nombre d'activités conduites en commun que l'on peut considérer comme une première étape dans la voie de la capitalisation sont déjà menées au niveau national, interrégional ou régional :

- les réunions d'échanges de pratiques lors de réunions de coopération internationale,
- les préparations au départ collectives,
- la participation à des projets européens groupés.

Ces activités sont intéressantes, mais n'étant pas uniquement centrées sur la problématique des stages à l'étranger, elles ne permettent aux établissements demandeurs de véritablement progresser dans leurs pratiques.

Les initiatives prises par quelques établissements (assez rares il est vrai) qui n'hésitent pas à ouvrir leurs portes lors d'opérations de restitution-promotion des stages à l'étranger méritent davantage d'être soulignées car on peut penser qu'elles sont plus efficaces pour la diffusion de bonnes pratiques.

A partir de ces initiatives, il est certainement possible d'aller plus loin, comme cela est préconisé dans le chapitre suivant.

VI - RECOMMANDATIONS

Les pratiques analysées dans le chapitre III peuvent toutes faire l'objet de préconisations pour les établissements qui n'ont pas (ou peu) développé une politique de mobilité de stages. Elles concernent, rappelons-le, la démarche de recherche des stages, la promotion, la préparation au départ, les dossiers de bourses, les conventions et la sécurité, le suivi pédagogique, l'animation du réseau de maîtres de stage, la valorisation du stage, la question des langues, les outils d'accompagnement ...

En conséquence, nous proposerons que soit prise une série de mesures susceptibles d'améliorer tel ou tel des éléments indiqués ci-dessus et au final le nombre et la qualité des stages réalisés à l'étranger.

1. « Mesurer » la mobilité de stages.

Pour assurer de manière pertinente un pilotage national et un pilotage régional de la mobilité sortante relative aux stages, il est nécessaire de disposer d'éléments statistiques complets et précis, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (cf. paragraphe II.1). Il conviendrait donc d'intégrer dans une même enquête fiable toutes les mobilités de stages à l'étranger.

2. Mettre en place un groupe de travail dans chaque région.

Le niveau régional parait le plus adapté pour entreprendre une réflexion et conduire des actions concrètes sur la mobilité de stages. Nous proposerons donc que dans chaque région soit mis en place un groupe de travail sur cette thématique associant l'ensemble des établissements de la région concernés (expérimentés ou non) et auquel participeraient éventuellement des animateurs nationaux. Il s'agirait moins de constituer une nouvelle banque d'adresses de stages (encore qu'il ne faille pas exclure d'emblée cet objectif) que de définir par exemple des procédures de recherche de stages adaptées aux besoins des établissements de la région et aux pays cibles. En parallèle de ces travaux, des journées de formation interrégionales pourraient être organisées.

L'élaboration d'une plate forme régionale de promotion et d'encadrement des stages facilitant le travail des enseignants serait une piste complémentaire de travail pour ce groupe, mais plus utile aux établissements déjà expérimentés et gérant de nombreux stages à l'étranger.

3. Faire du développement des stages à l'étranger une priorité de la mission des animateurs de réseaux.

Cette activité est déjà inscrite dans la lettre de mission des animateurs qui, avec une intensité variable selon les pays, s'emploient à l'accomplir. Mais compte tenu de leurs autres charges, ils ne peuvent y consacrer tout le temps nécessaire et elle demeure souvent peu structurée. Il conviendrait d'en faire une priorité pour les trois ans à venir, sous l'impulsion du niveau national (BRECI). Un effort tout particulier devrait être porté sur le développement des stages dans les grands pays émergents qui demeurent pour l'instant des destinations minoritaires. Ces travaux « pays » devraient être coordonnés avec les travaux conduits en région afin de provoquer les synergies nécessaires.

4. Augmenter le nombre de stages longs.

L'impact d'un stage à l'étranger étant largement dépendant de sa durée, il est souhaitable, notamment pour les BTSA, de substituer dans tous les cas où cela sera possible une mobilité longue (deux mois ou plus) à la mobilité courte (un mois) majoritairement pratiquée. Pour ce faire, nous proposerons de prendre les mesures suivantes :

- Supprimer de toutes les notes de service l'obligation faite aux équipes pédagogiques de demander l'autorisation du Président du jury ou du DRAAF-SRFD pour réaliser un stage à l'étranger. Ceci est certes destiné à protéger les étudiants des risques d'une appréciation négative du stage par le jury d'examen. Mais cette mesure entretient l'idée qu'un stage à l'étranger est par principe suspect. Pourquoi en effet traiter différemment un stage réalisé à l'étranger alors qu'on affirme par ailleurs qu'un stage à l'étranger a la même valeur qu'un stage en France? Il n'en reste pas moins que la validation technique des stages à l'étranger par les équipes pédagogiques doit se faire avec une attention toute particulière compte tenu des contextes; mais, comme pour les autres types de stage, elle nous paraît suffisante.

- Sensibiliser les jurys de BTSA à l'intérêt qu'il y a à réaliser un stage à l'étranger et à le valoriser en privilégiant dans l'évaluation la capacité des jeunes à identifier un problème, à l'analyser dans un contexte différent et à proposer des solutions plus que leur capacité à utiliser et mettre en œuvre des connaissances techniques pointues.
- Privilégier dans l'attribution des bourses et dans leur modulation les stages de longue durée.

5. Développer l'Europass Mobilité.

Il serait souhaitable d'encourager l'utilisation de l'Europass Mobilité pour les élèves effectuant des stages en Europe. Pour ce faire, la prise en compte de ce critère dans la modulation de la bourse DGER pourrait être préconisée.

6. Entreprendre une recherche-action sur le thème « mobilité et compétences »

La mobilité est l'un des thèmes de réflexion retenu dans l'expérimentation sur le livret de compétences à laquelle participent 26 établissements d'enseignement agricole. Mais l'une des difficultés majeures demeure la détermination de critères et surtout d'indicateurs permettant d'évaluer les compétences générées par cette mobilité, dans la mesure où les principaux acquis se situent dans le domaine du développement personnel comme le confirment les entretiens réalisés avec de nombreux élèves (cf. chapitre IV). Il est en effet extrêmement difficile d'évaluer l'impact d'une action éducative spécifique sur le développement personnel qui, on le sait bien, est le résultat de nombreux déterminants.

Il conviendrait donc d'appuyer les travaux des acteurs de terrain par une recherche-action d'envergure sur le thème « mobilité et compétences » qui pourrait être confiée aux établissements du SNA et bénéficier éventuellement du soutien d'un programme européen.

CONCLUSION

En application de la loi du 9 juillet 1999, l'enseignement agricole conduit une politique active de mobilité internationale des apprenants, essentiellement basée sur les stages à l'étranger. Cette politique donne globalement de bons résultats, aussi bien du point de vue quantitatif que qualitatif; dans beaucoup d'établissements, grâce au dynamisme de la direction et des équipes pédagogiques, le nombre de stages réalisés à l'étranger est important et les stagiaires en reviennent très satisfaits. Les établissements les plus performants dans ce domaine sont ceux qui intègrent la mobilité sortante des apprenants dans une politique globale de coopération internationale reposant sur des partenariats solides et durables avec des établissements homologues à l'étranger.

Cependant, ce constat n'est pas valable pour tous les établissements ; nombreux sont ceux qui restent encore à la traîne en raison des difficultés qu'ils rencontrent dans la phase de démarrage de développement de la mobilité sortante, notamment pour trouver des entreprises d'accueil à l'étranger. Devant la quasi impossibilité de mutualiser les carnets d'adresses de maîtres de stage, un travail méthodologique conduit à l'échelon régional avec l'appui des animateurs de réseaux géographiques devrait permettre d'améliorer la situation à ce niveau.

Par ailleurs, la recherche d'une mobilité plus longue pour les étudiants de BTSA est une voie sur laquelle il faut s'engager afin d'augmenter l'impact des stages à l'étranger sur l'acquisition de compétences complémentaires à celles qui sont certifiées lors des examens. La mise en conformité avec le système LMD qui va être expérimentée devrait contribuer à une telle orientation.

Sur un plan plus général, il convient de souligner que la possibilité de réaliser des stages à l'étranger constitue un facteur d'attractivité non négligeable de l'enseignement agricole qui a donc tout intérêt à accentuer leur développement.

ANNEXE 1

SIGLES UTILISES

AELE Association Européenne de Libre Echange

BRECI Bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale

BTSA Brevet de Technicien Supérieur Agricole

CCF Contrôle en Cours de Formation

CECRL Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues CEDEFOP Centre Européen pour le Développement de la Formation

Professionnelle

DGER Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche DNL Discipline Non Linguistique (sections européennes)

DRAAF Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

EEE Espace Economique Européen

EPLEFPA Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation

Professionnelle Agricole

IEA Inspection de l'Enseignement Agricole

GECO Génération Coopération
GEMEAU Gestion et Maîtrise de l'Eau
GPN Gestion et Protection de la Nature

GLEN Global Learning European Network in development education LEGTA Lycée d'Enseignement Général et de Technologie Agricole

LMD Licence, Maîtrise, Doctorat

MAAPRAT Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la

Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

MIL Module d'Initiative Locale PED Pays En Développement

PIC Projet Initiative et Communication

PPLC Préparation Pédagogique, Linguistique et Culturelle

RED Réseau Education au Développement RVP Réforme de la Voie Professionnelle

SNA Système National d'Appui

SRFD Service Régional Formation Développement

UE Union Européenne

ANNEXE 2

ORIGINE REGIONALE DES STAGIAIRES* A L'ETRANGER

(source : DGER/Bourseinter)

Régions	Nombre de stagiaires	Nombre de stagiaires
	2009	2010
Alsace	26	35
Aquitaine	131	167
Auvergne	43	17
Basse-Normandie	178	134
Bourgogne	61	57
Bretagne	219	214
Centre	86	105
Champagne-Ardenne	8	4
Corse	0	0
Franche-Comté	53	47
Guadeloupe	15	12
Guyane	0	0
Haute-Normandie	7	14
Ile-de-France	42	39
Languedoc-Roussillon	93	102
Limousin	35	25
Lorraine	14	9
Martinique	0	0
Midi-Pyrénées	70	88
Nord-Pas de Calais	104	119
Pays de la Loire	183	196
Picardie	10	11
Poitou-Charentes	63	92
PACA	38	31
Réunion	0	5
Rhône-Alpes	187	140
Tom	0	0
Total	1662	1663

^(*) Seuls les stagiaires bénéficiant d'une bourse DGER sont comptabilisés dans ce tableau

ANNEXE 3

REPARTITION DES STAGES* A L'ETRANGER PAR PAYS (source : DGER/Bourseinter)

Pays	Nombre de stages	Nombre de stages
A 11	2009	2010
Allemagne	35	51
Argentine	15	8
Australie	50	35
Autriche	5	4
Belgique	90	57
Bénin	11	8
Brésil	12	14
Bulgarie	9	10
Burkina Faso	19	44
Cameroun	8	4
Canada	298	330
Chili	6	7
Chine	3	9
Danemark	11	7
Espagne	90	97
Etats-Unis	41	44
Finlande	11	23
Grèce	8	15
Irlande	240	215
Italie	24	14
Inde	2	7
Luxembourg	8	6
Madagascar	12	19
Maroc	24	20
Nouvelle-Zélande	13	15
Pays-Bas	114	100
Pérou	10	7
Pologne	24	18
Portugal	6	4
Roumanie	5	18
Royaume-Uni	260	235
Sénégal	44	49
Slovénie	5	6
Suède	10	23
Tchéquie	2	11
Ukraine	6	9
CRIMIN	V	

^(*) Seuls les pays accueillant en 2009 ou 2010 plus de 5 stagiaires bénéficiant d'une bourse DGER figurent dans ce tableau

ANNEXE 3 (suite)

REPARTITION DES STAGES PAR CONTINENT OU REGION DU MONDE

Région	2009	2010
Afrique du Nord	29	24
Afrique subsaharienne	100	115
Amérique du Nord	339	375
Amérique du Sud	50	39
Asie	9	26
Océanie	50	50
UE à 25	924	914

ANNEXE 4

QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire concerne les stages individuels ou collectifs d'une durée supérieure ou égale à 4 semaines ainsi que les stages (quelle que soit leur durée) liés aux sections européennes

Etablissement

Personnels enquêtés

1. Informations générales

- Classes concernées par les stages à l'étranger :

BTSA Bac technologique Bac professionnel (ou BTA)

- Nature des stages :

Inclus dans la scolarité donnant lieu à un rapport de stage (ou dossier) pour l'examen

Inclus dans la scolarité, mais pas de support pour l'examen

Stage lié à la section européenne

Hors scolarité

- Principaux pays de stages

2. Les responsables des stages à l'étranger

- Y a-t-il un (ou plusieurs) responsable des stages dans l'établissement ?
- Qui assure cette responsabilité : le responsable local de la CI, les coordonnateurs de filières, le proviseur-adjoint, ... ?

3. L'information sur les stages à l'étranger

- Existe-t-il information/promotion? Si oui, sous quelle forme?
- Effets de cette initiative

4. La recherche des stages

- Qui la réalise ? l'élève lui-même, des enseignants de l'établissement, des organismes extérieurs
- Le parcours de recherche ? contacts individuels de l'élève, via les partenariats établis par l'établissement (lors de projets européens par ex), via les réseaux géographiques de coopération, via des réseaux professionnels, autres
- La démarche de recherche ? formation à la recherche de stage, envoi de lettre de motivation, de CV, offre de réciprocité
- Vérification de la qualité du stage et validation ?
- L'établissement a-t-il un réseau de maîtres de stages à l'étranger ? Si oui, comment ce réseau a-t-il été constitué ? Comment est-il entretenu ?
- Comment réussir l'adéquation entre les attentes du maître de stage et les besoins du stagiaire ?
- Autres remarques sur la recherche des stages (difficultés, problèmes rencontrés,...)
- Quel dispositif pour aider à la recherche de stages ? Quel appui ? Qui pourrait le réaliser ? Un guide méthodologique serait-il utile ? Autres suggestions ?

5. La préparation

- Avez-vous mis en place une ou plusieurs séances de préparation du stage ? Si oui, de quelle nature : linguistique, culturelle, matérielle, technique ?

- Les élèves ont-ils participé à la préparation au départ mis en place par le RED ? (pour Afrique, Asie, Amérique latine)
- Utilisez-vous des outils pédagogiques pour cette préparation ? Si oui, de quelle nature ?
- Autres remarques sur la préparation

6. La convention de stage

- Convention standard ou convention adaptée ? Convention traduite dans la langue du pays d'accueil ?

7. La sécurité

- Circulaires et notes de services connues et appliquées ?
- Mesures prises pour optimiser la sécurité des élèves en stage?

8. Le financement - Bourses

- Bourses DGER
- Allocations des collectivités territoriales
- Allocations des programmes européens
- Autres

9. Le suivi.

- Pendant le stage, y a-t-il des contacts avec le maître de stage et/ou le stagiaire ? Si oui, sous quelle forme : visite, via la messagerie électronique, via un enseignant d'un établissement partenaire dans le pays ?
- -Autres remarques sur le suivi

10. L'exploitation

- Y a-t-il une exploitation spécifique des stages réalisés à l'étranger ? Si oui, sous quelle forme ?
- Les rapports réalisés sont-ils en général de qualité ? Y a-t-il des différences avec ceux réalisés en France ?
- Lorsque le rapport de stage est le support d'une épreuve d'examen, est-il bien noté?

11. Remarques générales

- Quel est l'intérêt des stages à l'étranger ? Y a-t-il un plus par rapport aux stages en France ?
- Souhaitez-vous les développer dans l'établissement ?
- Quelles sont, à votre avis, les principaux obstacles à leur développement ?

ANNEXE 5

PERSONNES et ETABLISSEMENTS CONSULTES

BALLY Jean-Paul, chargé de mission Europe pour Grèce et Italie + programme Léonardo BERTRAND Marie, chargée de mission Europe pour Espagne et Portugal + programme Comenius

BLAINVILLE Sophie, Présidente de France Europea, proviseure-adjointe du LEGTA de Coutances

BURETTE Laurie, étudiante en BTSA GPN, LEGTA de Montargis

GIACOMAZZI Edith, chargée de mission, France Europea

GASPARETTO François, chargé de mission, DGER/SDI/BRECI

GOYON Anne Sophie, chargée de mission Europe pour Finlande, Norvège, Suède et pays baltes + programme Comenius

GRAHAM-SAVOIE Jacob, étudiant de BTSA GPN, LEGTA de Montargis

GUEZENNEC Mireille Joséphine, animatrice du réseau Inde

HAJOUJ Saïd, directeur du domaine royal de Boufekrane (Maroc), maître de stage

HERVE Isabelle, chargée de mission, DGER/SDI/BRECI

LALLEMAND Patrice, animateur du programme GECO, chargé de coopération à Montpellier SupAgro

NURY Véronique, animatrice du réseau Ukraine

OBERHEIDEN Marc, chargé de coopération internationale, SRFD Alsace

PERRIN Bernard, animateur du RED

PINARD Christophe, animateur du réseau Bulgarie, proviseur du LEGTA de Montreuil Bellay

ROUSVAL Vincent, animateur du réseau Roumanie

SAMOUILLA Corinne, animatrice du réseau Slovénie + programme Erasmus

STRECKER Gilles, chef de mission contrôle de gestion, DGER

WILWERTZ Isabelle, chargée de mission Europe pour Belgique, Danemark et Pays-Bas + programme Grundtvig

ainsi que des personnels et des élèves des établissements suivants :

Institut agroalimentaire du Québec (Sainte Hyacinthe et La Pocatière)

EPLEFPA: Château Salins, Coutances, Dardilly, La Canourgue, Le Robillard, Nîmes,

Obernai, Objat, Quetigny, Saint Germain-en-Laye, Saint Lo, Théza, Vic-en-Bigorre

MFR: Brens, Montfort-sur-Meu

Etablissements CNEAP: Les Etablières, Saint Palais

ANNEXE 6

DOCUMENTS CONSULTES

Agence Europe-Education-Formation-France, 2009. Etude d'impact : les nouvelles mobilités du programme Erasmus en France.

Association des régions de France, 2008. Les régions françaises au cœur de la mobilité européenne et internationale des jeunes, ARF.

Commission européenne, 2010. EUROPE 2020 - Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive - Initiative « Jeunesse en mouvement »

DE ZUTTER P.,1994. Des histoires, des savoirs et des hommes : l'expérience est un capital.

ENDRIZZI L., 2010. La mobilité étudiante, entre mythe et réalité. Dossier d'actualité de la veille scientifique et technologique, n°51, INRP.

Euroguidance, 2009. Le conseil en mobilité.

Ministère de l'agriculture et de la pêche, 2007. Stages en entreprises des élèves et étudiants des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. Circulaire DGER/SDPOFEC/C2007-2016 DGFAR/SDTE/C2007-5052, 20 septembre 2007.

Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, 2010. Circulaire relative à la réglementation en vigueur pour l'organisation des sorties et voyages dans le cadre des missions des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole, à l'exclusion des activités sportives hors référentiel de formation des diplômes de l'enseignement agricole. Circulaire DGER/SDPOFE/C2010-2004, 22 février 2010.

Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, 2010. Modalités d'attribution de bourses de stage individuel en entreprise à l'étranger pour les élèves préparant un baccalauréat technologique, un baccalauréat professionnel, un brevet de technicien agricole ou un brevet de technicien supérieur agricole, en formation initiale scolaire dans des établissements d'enseignement agricole, jusqu'à la fin de l'année civile budgétaire 2010. Note de service DGER/SDI/N2010-2045, 06 avril 2010

PINARD C., 2002. Les stages à l'étranger. Communication personnelle.

Premier Ministre, Centre d'analyse stratégique, 2008. Encourager la mobilité des jeunes en Europe - Orientations stratégiques pour le France et l'Union européenne.

Documents à caractère pédagogique

France Europea - DRAAF/SRFD Rhône-Alpes, 2008. Livret «En route vers l'Europe»

Les Causses Argentiques, 2009. DVD OSE le stage à l'étranger au LEGTA Louis Pasteur de La Canourgue.

Ministère de l'agriculture et de la pêche, DGER, 2007. DVD Partir, accueillir : stages, voyages, études à l'étranger, accueil d'étudiants dans le monde.

YGRIE JC., 2010. Plateforme forme Internet OSE - LEGTA Louis Pasteur de La Canourgue

Sites Internet

www.bourseinter.educagri.fr www.eduscol.education.fr www.europe-education-formation.fr www.european-mobility.eu